



Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal
du 16 Septembre 2020 à 19 H

Le précédent compte-rendu du conseil est validé à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 47_2020 :

DM N°1 – BUDGET GENERAL

ACHAT DE PANNEAUX DE VOIRIE

1000 € pris au compte 2138 (autres constructions)
et versés sur compte 2152 (installation de voirie)

Objet de la délibération n° 48_2020 :

DM N° 1 – BUDGET EAU

PAIEMENT DES FRAIS ETUDES AEP

77849 € pris au compte 2315 (installation)
Et versés au compte 2031

Objet de la délibération n° 49_2020 :

APPROBATION DU RAPPORT de la CLECT N°1 relatif à l'évaluation des charges liées au transfert des compétences : « école-fonctionnement » (et mise en place d'un service commun) « Mobilité » « Balisage chemins de VTT

Objet de la délibération n° 50_2020 :

APPROBATION DU RAPPORT de la CLECT N°2 relatif à la compétence
« gendarmerie »

Objet de la délibération n° 51_2020 :

Délibération relative à la CREATION d'un SERVICE de PAIEMENT EN LIGNE - PayFIP

Décision : Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures une adhésion pour chaque dette sera mise en place ; règlement des factures émises pour chacun des budgets communaux, factures

cantine et garderie scolaire, factures d'eau, et autres factures émises par la collectivité de PALLADUC.

Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale via le lien officiel présent sur le site internet de la commune de Palladuc.

La mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire pour les collectivités mais son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Objet de la délibération n° 52_2020 :

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR RECRUTEMENT DE PERSONNEL en CONTRAT à DURÉE DÉTERMINÉE en complément ou remplacement des agents des services administratifs ou techniques

Objet de la délibération n° 53_2020 :

PAIEMENT D'UNE INDEMNITE D'ASTREINTE AUX EMPLOYES COMMUNAUX TITULAIRES OU SOUS CONTRAT POUR DENEIGEMENT

Décision : Reconduction du versement d'une indemnité d'astreinte aux employés municipaux habilités titulaires ou sous contrat, pour déneigement des voies communales, avec paiement d'un week-end sur deux en alternance, pour la période du samedi 14 Novembre 2020 jusqu'au dimanche 21 Mars 2021

Objet de la délibération n° 54_2020 :

MODIFICATION des Délégations du Conseil Municipal au Maire – Articles 22 et 23

Art 22° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Art 23° De procéder, sur tout le territoire de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Objet de la délibération n° 55_2020 :

APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT d'EXPLOITATION INFORMATIQUE du PAYS de THIERS – SEIPT

Décision : la commune de Palladuc est adhérente, avec 16 autres communes de TDM et la commune de PESCHADOIRES, au Syndicat d'Exploitation Informatique du Pays de Thiers- SEIPT.

Le Syndicat a pour principal objet d'assurer, pour les communes adhérentes, la maintenance informatique pour l'utilisation des logiciels métier BERGER LEVRAULT.

Le syndicat, ayant choisi d'arrêter son activité, va être remplacé par « un service commun informatique » créé par la Communauté de communes TDM proposant une assistance informatique de proximité à l'utilisation, la maintenance et les mises à jour des logiciels de gestion ainsi qu'à l'accompagnement des agents communaux pour l'installation, la formation, la mise à jour de ces logiciels.

L'agent technique de proximité assurant la maintenance auprès du SEIPT va être transféré par voie de mutation à TDM.

Objet de la délibération n° 56_2020 :

ADRESSAGE – MODIFICATION de l'appellation CHEMIN des POURDALIÈRES en CHEMIN des POURDIALÈRES

Objet de la délibération n° 57_2020 :

PROROGATION de MISE à DISPOSITION de la SALLE SOCIO CULTURELLE pour l' ASSOCIATION YOGA DU MONTONCEL – saison 2020-2021

Objet de la délibération n° 58_2020 :

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION de la SALLE SOCIOCULTURELLE et de la SALLE DES ASSOCIATIONS à compter du 1^{er} Janvier 2021

Objet de la délibération n° 59_2020 :

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR de la SALLE SOCIOCULTURELLE et de la SALLE DES ASSOCIATIONS

Objet de la délibération n° 60_2020 :

PARTICIPATION FINANCIÈRE de l'ECOLE de LA MONNERIE LE MONTEL pour les enfants de maternelle scolarisés hors commune de résidence

Décision : Suite à l'accueil à l'école de PALLADUC d'une élève bénéficiant d'une dérogation à la carte scolaire, une participation financière sera demandée par la commune d'accueil PALLADUC à la commune de résidence LA MONNERIE LE MONTEL.

Cette participation s'élèvera à la somme de 900 € pour l'année scolaire en cours. Le paiement unique de cette participation pour l'année 2020-2021 sera réclamé, par la commune de PALLADUC à la commune de La Monnerie Le Montel , au mois de décembre 2020.

Cette participation financière sera reconduite pour les années scolaires suivantes et demandée pour chaque élève intégrant l'école de PALLADUC dans les mêmes conditions.

Objet de la délibération n° 61_2020 :

SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR AU SEIN DE DE LA COMUNE DE PALLADUC

Décision : à compter du 17 septembre 2020, suppression d'un poste permanent de rédacteur, en raison de la nomination par voie de mutation de Mme Sylvie CHEZE à la ville d'AUDINCOURT.

Objet de la délibération n° 62_2020 :

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL SUR LES PARCELLES ZB 154 et ZB 220 - lieudit Les Bourniers

Décision : Suite au dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour le projet de construction d'une maison d'habitation sur les parcelles ZB 154 et ZB 220 lieudit Les Bourniers, Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande sous certaines conditions :

- L'extension du réseau d'eau potable sera à la charge du demandeur
- Le chemin d'accès ne sera pas goudronné par la collectivité
- L'extension du réseau électrique sera prise en charge par la collectivité
- L'avis favorable de la DDT « Direction Départementale des Territoires » instructeur décisionnaire de la demande

Questions diverses :

- **LOMANIE** : Problème des eaux pluviales qui se déversent du chemin appartenant au domaine public sur la parcelle ZC 171. Plusieurs propositions ont été faites au propriétaire pour trouver une solution (rabottage du goudron, pose d'un aquadrain)
- **FOREST** : proposition d'achat faite par Mrs ROUCHE pour un terrain communal situé derrière leur résidence secondaire. Le conseil municipal a décidé de refuser cette offre d'achat.
- **LES BOURNIERS** : Mr GELIN demande de pouvoir récupérer le trop- plein de la fontaine des Bourniers qui s'écoule le long du chemin de sa propriété. Le conseil municipal a donné son accord.
- **BARIANDE** : demande de pose d'un panneau sans issue par les riverains pour limiter le passage des couads et 4x4
- **PUBEREAU** : panneau de rappel au milieu du chemin
- **BARRAGE DE LA MURATTE** : demande de pose d'un panneau d'identification pour la direction du barrage
- **LE BOURG** : projet de pose d'un ralentisseur entre l'école et le commerce
- **PLU plan local d'urbanisme** : mise en place à envisager

Séance levée à 21 h 45